

NUMÉRO(S) DE CONTRAT :

## PRÉAVIS DE CHANGEMENT CONTRAT HELIOS2

Bonjour,

Vous recevez le présent préavis à titre de titulaire d'un contrat Helios2. Nous souhaitons vous faire part de certains changements que nous apportons à ce produit et à notre gamme de Fonds de placement garanti, incluant l'ajout de quatre nouveaux fonds. Nous vous encourageons à prendre connaissance des informations qui figurent dans ce préavis.

**Ce préavis est envoyé à tous les titulaires d'un contrat Helios2. Nous tenons à préciser que nous vous faisons part de tous les changements qui seront apportés au contrat Helios2, mais que ceux-ci ne s'appliquent pas nécessairement à votre situation personnelle. S'ils s'appliquent à vous, vous n'aurez rien de particulier à faire à propos de ces changements.**

**De plus, à l'exception des changements décrits dans ce préavis, nous vous assurons que les termes de votre contrat Helios2 demeurent les mêmes.**

### Modifications de notre gamme de fonds

Chez Desjardins Assurances, nous avons à cœur la santé financière de nos clients. Nous veillons à conserver une offre de Fonds de placement garanti compétitive, diversifiée et performante. Les changements suivants ont ce même objectif.

### Ajout de quatre nouveaux fonds

Le contrat Helios2 vous donne déjà accès à un large éventail de fonds. Nous ajoutons maintenant quatre nouveaux fonds à notre gamme de fonds pour vous aider à faire fructifier votre épargne et à atteindre vos objectifs financiers.

Catégorie de fonds	Nom du fonds
Solutions d'investissement	DSF FPG – 100 % actions
Fonds individuels – Équilibré et répartition d'actifs	DSF FPG – Équilibré mondial – Desjardins SociétéTerre
	DSF FPG – Équilibré mondial croissance – Desjardins
Fonds individuels – Actions étrangères	DSF FPG – Actions mondiales croissance – Desjardins

## Fermeture de quatre fonds aux échanges et aux nouveaux dépôts

Catégorie de fonds	Nom du fonds
Fonds individuels – Équilibré et répartition d'actifs	DSF FPG – Croissance et revenu – NEI
	DSF FPG – Croissance – NEI Sélect*
Fonds individuels – Actions canadiennes	DSF FPG – Dividendes canadiens – NEI
	DSF FPG – Actions canadiennes petite capitalisation – NEI

\* Ce fonds change également de nom comme mentionné à la [page 10](#) du préavis de changement ci-joint.

## Fermeture de deux options de frais aux nouveaux dépôts





À compter du **25 novembre 2022**, l'option de frais avec frais de retrait réduits (**option de frais B**) et celle avec frais de retrait différés (**option de frais C**) ne seront plus disponibles pour de nouveaux dépôts conformément à la récente recommandation du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance et des Organismes canadiens de réglementation en assurance. Cependant, si vous avez fait des dépôts avec l'une de ces options de frais avant le 25 novembre à 16 heures (HE), vos parts resteront associées à cette option de frais et des frais continueront de s'appliquer si vous effectuez des retraits dans le futur selon le nombre d'années s'étant écoulées depuis chaque dépôt.

Si à la date de la fermeture vous avez un accord de débits préautorisés (DPA) qui prévoit des dépôts avec l'option de frais B ou l'option de frais C, veuillez noter qu'après cette date, vos dépôts seront plutôt faits de façon automatique avec l'**option de frais A** (aucuns frais).

**Pour plus de détails, veuillez vous référer au texte de la [page 8](#) du préavis de changement ci-joint.**

## Réduction d'honoraires de gestion

Le **28 novembre 2022**, nous réduirons les honoraires de gestion applicables à quatre fonds :

Nom du fonds	Réduction des honoraires de gestion
DSF FPG – Canadien équilibré – CI Signature*	 Diminution de 0,20 %
DSF FPG – Revenu et croissance – CI Signature*	 Diminution de 0,15 %
DSF FPG – Répartition de l'actif – Cambridge*	 Diminution de 0,10 %
DSF FPG – Mondial de dividendes – Desjardins	 Diminution de 0,05 %

\* Ce fonds change également de nom comme mentionné à la [page 10](#) du préavis de changement ci-joint.

**Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la [page 9](#) du préavis de changement ci-joint.**

## Autres changements

Nous apporterons également les changements suivants :

Changement	Page du préavis
Changement de nom de quatre fonds	Page 10
Changement à l'objectif de placement d'un fonds en raison d'un changement à l'objectif de placement de son fonds sous-jacent	Page 11

**Vous trouverez plus de détails sur tous ces changements dans le préavis de changement ci-joint.**

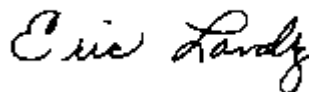
Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec votre conseiller ou conseillère ou avec notre secteur Fonds de placement garanti au 1 877 647-5435 (options 1-2). Nous serons là pour vous accompagner.

Vous pouvez également communiquer avec nous par télécopieur au 1 888 926-2987, par courriel à [fpgserviceclients@dsf.ca](mailto:fpgserviceclients@dsf.ca) ou par courrier à l'adresse suivante : 1150, rue de Claire-Fontaine, Québec (Québec) G1R 5G4.

Nous vous remercions de faire confiance à Desjardins Assurances et vous prions d'agréer nos salutations distinguées.



**Denis Dubois**  
Président et chef de l'exploitation



**Éric Landry**  
Vice-président, Solutions de placement

## Préavis de changement – Contrat Helios2 Novembre 2022

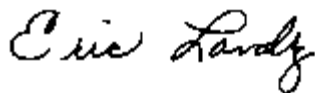
Le présent Préavis de changement fait partie intégrante du contrat que vous avez établi avec Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, et il doit être interprété en conséquence.

**À l'exception des changements décrits dans ce Préavis, les termes de votre contrat demeurent les mêmes.**

Nous attestons que ce Préavis contient des modifications au contrat intitulé Régime de fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière – Helios2, établi par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, et qu'il décrit de façon claire et concise les changements apportés.



**Denis Dubois**  
Président et chef de l'exploitation



**Éric Landry**  
Vice-président, Solutions de placement

# Modifications de notre gamme de fonds

Le contrat de Fonds de placement garanti Helios2 protège vos avoirs à l'échéance et au décès, tout en vous permettant de profiter des croissances potentielles dans les marchés financiers à travers un large éventail de fonds. Par souci d'offrir constamment un service de première qualité et la meilleure valeur possible à nos clients, nous révisons périodiquement notre gamme de fonds.

## Ajout de quatre nouveaux fonds

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'à compter du **28 novembre 2022**, nous offrirons quatre nouveaux Fonds de placement garanti, sélectionnés pour vous aider à compléter votre portefeuille.

Les aperçus de fonds de ces nouveaux fonds se trouvent sur notre site Web, à l'adresse [desjardinsassurancevie.com/fr/epargne-individuelle/fonds-de-placement-garanti/nos-options-de-placement/documents-reglementaires](https://desjardinsassurancevie.com/fr/epargne-individuelle/fonds-de-placement-garanti/nos-options-de-placement/documents-reglementaires). Vous pouvez également communiquer avec notre secteur Fonds de placement garanti afin d'obtenir une copie. Nos coordonnées sont indiquées à la [page 11](#).

Veillez noter que le DSF FPG – 100 % actions et le DSF FPG – Actions mondiales croissance – Desjardins ne seront pas disponibles avec la garantie Helios2 – 75/100 GRV.

## 1. DSF FPG – 100 % ACTIONS

### Objectif du fonds

Maximiser la croissance du capital en investissant principalement dans divers Fonds sous-jacents d'actions axés particulièrement sur des sociétés à grande capitalisation et couvrant un large éventail de catégories d'actifs, notamment en actions canadiennes, en actions américaines, en actions mondiales et en actions internationales.

### Stratégie du fonds

Investir dans une vaste gamme de Fonds sous-jacents gérés au moyen d'une démarche multigestionnaire que lui procurent des gestionnaires de fonds et des sous-conseillers reconnus.

Les principaux facteurs de risque auxquels ce fonds est exposé sont le risque de change, le risque souverain, le risque lié aux marchés volatils et aux perturbations de marché, le risque lié aux actions spéciales et le risque lié aux instruments dérivés.

Série 6 – RFG	Série 6 – Honoraires de gestion	Série 7 – RFG	Série 7 – Honoraires de gestion	Série 8 – RFG	Série 8 – Honoraires de gestion	Honoraires actuels liés à Helios2 – 75/75 (inclus dans le RFG)	Honoraires additionnels actuels liés à Helios2 – 75/100 i	Honoraires additionnels actuels liés à Helios2 – 100/100 i
2,59 %	1,85 %	2,07 %	1,40 %	2,24 %	1,55 %	0,20 %	0,55 %	1,35 %

## 2. DSF FPG – ÉQUILBRÉ MONDIAL – DESJARDINS SOCIÉTERRE

### Objectif du fonds

Procurer une appréciation du capital à long terme et, dans une moindre mesure, la production d'un revenu. À ces fins, il investit principalement dans des parts d'organismes de placement collectif qui investissent à leur tour dans des titres de participation et des titres à revenu fixe, et ce, dans toutes les régions du monde. Ce fonds applique une démarche d'investissement responsable.

### Stratégie du fonds

Pour atteindre l'objectif de placement du fonds, le gestionnaire de portefeuille investit dans les Fonds sous-jacents suivants : Fonds Desjardins SociéTerre Obligations environnementales, Fonds Desjardins SociéTerre Actions positives et Fonds Desjardins SociéTerre Opportunités mondiales.

Les principaux facteurs de risque auxquels ce fonds est exposé sont le risque de crédit, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque souverain.

Série 6 - RFG	Série 6 - Honoraires de gestion	Série 7 - RFG	Série 7 - Honoraires de gestion	Série 8 - RFG	Série 8 - Honoraires de gestion	Honoraires actuels liés à Helios2 - 75/75 (inclus dans le RFG)	Honoraires additionnels actuels liés à Helios2 - 75/100 i	Honoraires additionnels actuels liés à Helios2 - 75/100 GRV*	Honoraires additionnels actuels liés à Helios2 - 100/100 i
2,70 %	2,00 %	2,18 %	1,55 %	2,36 %	1,70 %	0,15 %	0,50 %	1,35 %	1,15 %

\* Uniquement admissible aux échanges et aux contrats dans lesquels la GRV avait été sélectionnée avant le 8 mai 2020 à 16 heures (HAE).

## 3. DSF FPG – ÉQUILBRÉ MONDIAL CROISSANCE – DESJARDINS

### Objectif du fonds

Procurer un rendement total supérieur en investissant principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe, et ce, dans toutes les régions du monde.

### Stratégie du fonds

Compter sur l'expertise variée des différentes équipes de spécialistes pour : la recherche et l'analyse macro-économique, la gestion des différentes classes d'actifs, la recherche et l'analyse par secteur et par industrie, l'analyse quantitative et les produits dérivés.

Les principaux facteurs de risque auxquels ce fonds est exposé sont le risque de crédit, le risque de change, le risque lié aux instruments dérivés, le risque de taux d'intérêt et le risque souverain.

Série 6 - RFG	Série 6 - Honoraires de gestion	Série 7 - RFG	Série 7 - Honoraires de gestion	Série 8 - RFG	Série 8 - Honoraires de gestion	Honoraires actuels liés à Helios2 - 75/75 (inclus dans le RFG)	Honoraires additionnels actuels liés à Helios2 - 75/100 i	Honoraires additionnels actuels liés à Helios2 - 75/100 GRV*	Honoraires additionnels actuels liés à Helios2 - 100/100 i
2,82 %	2,05 %	2,30 %	1,60 %	2,47 %	1,75 %	0,20 %	0,55 %	1,50 %	1,35 %

\* Uniquement admissible aux échanges et aux contrats dans lesquels la GRV avait été sélectionnée avant le 8 mai 2020 à 16 heures (HAE).

## 4. DSF FPG – ACTIONS MONDIALES CROISSANCE – DESJARDINS

### Objectif du fonds

Procurer une appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation et des titres connexes à des titres de participation de sociétés situées partout dans le monde, y compris les marchés émergents.

### Stratégie du fonds

L'approche en matière de placement englobe une méthode ascendante, axée sur le choix des actions au moment de la répartition de l'actif selon le pays et le secteur. Elle favorise un style de gestion axé sur la croissance en misant sur des sociétés qui présentent un potentiel de croissance à long terme supérieur à la moyenne au chapitre des ventes et des bénéfices.

Les principaux facteurs de risque auxquels ce fonds est exposé sont le risque de change et le risque souverain.

Série 6 - RFG	Série 6 – Honoraires de gestion	Série 7 - RFG	Série 7 – Honoraires de gestion	Série 8 - RFG	Série 8 – Honoraires de gestion	Honoraires actuels liés à Helios2 – 75/75 (inclus dans le RFG)	Honoraires additionnels actuels liés à Helios2 – 75/100 i	Honoraires additionnels actuels liés à Helios2 – 100/100 i
2,87 %	2,10 %	2,36 %	1,65 %	2,53 %	1,80 %	0,20 %	0,60 %	1,35 %

## Fermeture de quatre fonds aux échanges et aux nouveaux dépôts

Nous n'accepterons plus les échanges et les nouveaux dépôts pour les fonds suivants à compter de **16 heures (HE) le 25 novembre 2022**, à l'exception des dépôts effectués selon un accord de débits préautorisés (DPA) déjà en place :

Catégorie de fonds	Nom du fonds
Fonds individuels – Équilibré et répartition d'actifs	DSF FPG – Croissance et revenu – NEI
	DSF FPG – Croissance – NEI Sélect*
Fonds individuels – Actions canadiennes	DSF FPG – Dividendes canadiens – NEI
	DSF FPG – Actions canadiennes petite capitalisation – NEI

\*Ce fonds change également de nom comme mentionné à la [page 10](#).

Nous avons l'intention de procéder à la fermeture définitive de ces fonds dans le futur. Nous vous informerons par un préavis de changement le cas échéant. Si vous détenez un contrat non enregistré, vous pourriez avoir des incidences fiscales pour l'année d'imposition lors de laquelle aura lieu la fermeture définitive. Si vous avez des parts de l'un de ces fonds dans un contrat non enregistré, nous vous invitons à communiquer avec votre conseiller ou conseillère pour déterminer l'action à prendre.

## Fermeture de deux options de frais aux nouveaux dépôts

L'option de frais que vous choisissez lorsque vous faites un dépôt détermine la façon dont sera rémunéré votre conseiller ou conseillère. Elle détermine également si vous devez payer des frais d'acquisition au moment du dépôt et des frais de retrait lorsque vous effectuerez un retrait.

À compter du **25 novembre 2022**, l'**option de frais B** (frais de retrait réduits) et l'**option de frais C** (frais de retrait différés) ne seront plus disponibles pour de nouveaux dépôts conformément à la récente recommandation du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance et des Organismes canadiens de réglementation en assurance. Votre contrat sera considéré modifié en conséquence. Dorénavant, seules l'**option de frais A** (aucuns frais) et, pour les séries 6 et 8, les **options de frais D et E** (aucuns frais – récupération de commission au conseiller), seront offertes.

Voici les détails concernant l'**option de frais B** (frais de retrait réduits) et l'**option de frais C** (frais de retrait différés) :

Options de frais	Ce que vous payez	Fonctionnement
<b>Frais de retrait réduits</b> Option B	Si vous retirez dans les délais suivants : Moins de 1 an    3,0 % Moins de 2 ans    2,5 % Moins de 3 ans    2,0 % 3 ans ou plus    0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsque vous faites un dépôt, Desjardins Sécurité financière verse une commission brute de 2,5 %.</li> <li>• Les frais de retrait réduits que vous payez sont remis à Desjardins Sécurité financière.</li> <li>• Les frais de retrait réduits ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré.</li> <li>• Vous pouvez retirer à concurrence de 12 % de vos parts chaque année, sans frais de retrait.</li> <li>• Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat en tout temps sans frais de retrait, tant que les deux fonds sont offerts en vertu de la garantie que vous avez sélectionnée.</li> </ul>
<b>Frais de retrait différés</b> Option C	Si vous retirez dans les délais suivants : Moins de 1 an    5,5 % Moins de 2 ans    5,0 % Moins de 3 ans    5,0 % Moins de 4 ans    4,0 % Moins de 5 ans    4,0 % Moins de 6 ans    3,0 % Moins de 7 ans    2,0 % 7 ans ou plus    0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsque vous faites un dépôt, Desjardins Sécurité financière verse une commission brute de 5,0 %.</li> <li>• Les frais de retrait différés que vous payez sont remis à Desjardins Sécurité financière.</li> <li>• Les frais de retrait différés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré.</li> <li>• Vous pouvez retirer à concurrence de 12 % de vos parts chaque année, sans frais de retrait.</li> <li>• Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat en tout temps sans frais de retrait, tant que les deux fonds sont offerts en vertu de la garantie que vous avez sélectionnée.</li> </ul>



Nous n'accepterons plus les nouveaux dépôts avec les **options de frais B et C** à compter de **16 heures (HE) le 25 novembre 2022**. Cependant, les échanges d'un fonds à un autre de parts qui seront associées à l'option de frais B ou à l'option de frais C à la date de fermeture seront toujours permis, à la condition que les parts restent associées à la même option de frais. Si vous avez fait des dépôts avec l'une de ces options de frais avant le 25 novembre à 16 heures (HE), vos parts resteront associées à cette option de frais et des frais continueront de s'appliquer si vous effectuez des retraits dans le futur selon le nombre d'années s'étant écoulées depuis chaque dépôt.

Si à la date de la fermeture vous avez un accord de débits préautorisés (DPA) qui prévoit des dépôts avec **l'option de frais B** ou **l'option de frais C**, veuillez noter qu'après cette date, vos dépôts seront plutôt faits de façon automatique avec **l'option de frais A** (aucuns frais). Vous n'aurez aucuns frais d'acquisition à payer lorsque vous ferez les dépôts et aucuns frais de retrait à payer lorsque vous retirerez des parts associées à cette option de frais. Votre conseiller ou conseillère sera rémunéré par le versement d'une commission de suivi tant que vous détenez des parts associées à cette option de frais. Le montant de cette commission sera fixé selon la valeur au marché de ces parts et le taux applicable est indiqué dans l'aperçu de fonds du fonds que vous avez choisi pour vos dépôts. Les aperçus de fonds pour le contrat Helios2 sont disponibles sur notre site Web à l'adresse [desjardinsassurancevie.com/fr/epargne-individuelle/fonds-de-placement-garanti/nos-options-de-placement/documents-reglementaires](https://desjardinsassurancevie.com/fr/epargne-individuelle/fonds-de-placement-garanti/nos-options-de-placement/documents-reglementaires). Vous pouvez également communiquer avec notre secteur Fonds de placement garanti pour obtenir une copie. Nos coordonnées sont indiquées à la [page 11](#). Si vous souhaitez choisir une autre option de frais que l'option de frais A, nous vous invitons à communiquer avec votre conseiller ou conseillère afin de changer les termes de votre accord de DPA.

## Réduction d'honoraires de gestion

Les honoraires de gestion applicables à quatre fonds seront réduits à partir du **28 novembre 2022**.

Les honoraires de gestion du DSF FPG – Canadien équilibré – CI Signature\* seront réduits de **0,20 % (20 points de base)**. Les nouveaux honoraires de gestion et le ratio de frais de gestion (« RFG ») correspondant sont les suivants :

Nom du fonds	Série 6 – RFG	Série 6 – Honoraires de gestion	Série 7 – RFG	Série 7 – Honoraires de gestion	Série 8 – RFG	Série 8 – Honoraires de gestion
DSF FPG – Canadien équilibré – CI Signature*	2,47 %	1,85 %	1,91 %	1,40 %	2,12 %	1,55 %

\* Ce fonds change également de nom comme mentionné à la [page 10](#).

Les honoraires de gestion du DSF FPG – Revenu et croissance – CI Signature\* seront réduits de **0,15 % (15 points de base)**. Les nouveaux honoraires de gestion et le ratio de frais de gestion (« RFG ») correspondant sont les suivants :

Nom du fonds	Série 6 – RFG	Série 6 – Honoraires de gestion	Série 7 – RFG	Série 7 – Honoraires de gestion	Série 8 – RFG	Série 8 – Honoraires de gestion
DSF FPG – Revenu et croissance – CI Signature*	2,56 %	1,90 %	2,02 %	1,45 %	2,24 %	1,60 %

\* Ce fonds change également de nom comme mentionné à la [page 10](#).

Les honoraires de gestion du DSF FPG – Répartition de l'actif – Cambridge\* seront réduits de **0,10 % (10 points de base)**. Les nouveaux honoraires de gestion et le ratio de frais de gestion (« RFG ») correspondant sont les suivants :

Nom du fonds	Série 6 – RFG	Série 6 – Honoraires de gestion	Série 7 – RFG	Série 7 – Honoraires de gestion	Série 8 – RFG	Série 8 – Honoraires de gestion
DSF FPG – Répartition de l'actif – Cambridge*	2,48 %	1,85 %	1,96 %	1,40 %	2,14 %	1,55 %

\* Ce fonds change également de nom comme mentionné plus bas.

Les honoraires de gestion du DSF FPG – Mondial de dividendes – Desjardins seront réduits de **0,05 % (5 points de base)**. Les nouveaux honoraires de gestion et le ratio de frais de gestion (« RFG ») correspondant sont les suivants :

Nom du fonds	Série 6 – RFG	Série 6 – Honoraires de gestion	Série 7 – RFG	Série 7 – Honoraires de gestion	Série 8 – RFG	Série 8 – Honoraires de gestion
DSF FPG – Mondial de dividendes – Desjardins	2,67 %	2,00 %	2,17 %	1,55 %	2,35 %	1,70 %

## Autres changements

### Changement de nom de quatre fonds

Nous désirons également vous aviser qu'afin d'harmoniser les noms de nos fonds avec les noms de leurs fonds sous-jacents, les fonds suivants changeront de nom à partir du **28 novembre 2022** :

Nom actuel	Nouveau nom
DSF FPG – Croissance – NEI Sélect	DSF FPG – Croissance ER – NEI Sélect
DSF FPG – Canadien équilibré – CI Signature	DSF FPG – Canadien équilibré – CI
DSF FPG – Revenu et croissance – CI Signature	DSF FPG – Croissance et revenu canadien – CI
DSF FPG – Répartition de l'actif – Cambridge	DSF FPG – Répartition de l'actif canadien – CI

## Changement à l'objectif de placement d'un fonds

En raison d'un changement à l'objectif de placement de son fonds sous-jacent, nous avons modifié l'objectif de placement du fonds suivant :

Nom du fonds	Objectif de placement actuel	Nouvel objectif de placement
DSF FPG – Croissance – NEI Sélect*	Équilibrer la croissance de son capital et son revenu en intérêts en investissant principalement dans les parts de Fonds sous-jacents individuels de manière à obtenir les positions désirées en actions et en titres à revenu fixe.	Équilibrer la croissance de son capital et son revenu en intérêts en investissant principalement dans les parts de Fonds sous-jacents individuels de manière à obtenir les positions désirées en actions et en titres à revenu fixe. <b>Ce fonds applique une démarche d'investissement responsable.</b>

\* Ce fonds change également de nom comme mentionné à la page 10.

Nous vous remercions de faire confiance à Desjardins Assurances.

## Pour en savoir plus

Reportez-vous à vos documents Contrat et notice explicative et Aperçus des fonds si vous désirez obtenir plus d'information. Ces documents comprennent des renseignements importants sur les caractéristiques du Régime de fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière – Helios2 et sur les Fonds de placement garanti DSF. Veuillez les lire attentivement. Vous trouverez également de l'information sur nos fonds, y compris leurs rendements antérieurs, sur le site [desjardinsassurancevie.com](https://desjardinsassurancevie.com).

Si vous avez des questions à propos du présent Préavis, communiquez avec votre conseiller ou conseillère ou avec notre secteur Fonds de placement garanti au 1 877 647-5435 (options 1-2). Vous pouvez également communiquer avec nous par télécopieur au 1 888 926-2987, par courriel à [fpgserviceclients@dsf.ca](mailto:fpgserviceclients@dsf.ca) ou par courrier à l'adresse suivante : 1150, rue de Claire-Fontaine, Québec (Québec) G1R 5G4.

# Desjardins, un nom qui inspire confiance!

Le Mouvement Desjardins est le premier groupe financier coopératif au Canada et l'une des institutions financières les mieux capitalisées au pays.

Le Mouvement Desjardins jouit d'excellentes cotes de crédit comparables à celles de plusieurs grandes banques canadiennes et même internationales. Cela lui vaut notamment d'être reconnu parmi les institutions financières les plus solides dans le monde selon le magazine *The Banker*.

[desjardinsassurancevie.com](https://desjardinsassurancevie.com)



Les documents Contrat et notice explicative et Aperçus des fonds contiennent des renseignements importants sur les caractéristiques du Régime de fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière – Helios2 et les Fonds de placement garanti DSF. De plus, le document Contrat et notice explicative comprend des termes définis. Nous vous conseillons de lire ces documents attentivement.

Les Fonds de placement garanti DSF sont établis par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Helios2 et Fonds de placement garanti DSF sont des marques de commerce déposées de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Desjardins Assurances et son logo sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, employées sous licence.



Ce document est imprimé sur du papier Rolland Enviro.

100%